

Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2

Consultation ciblée
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

12 mars 2024

Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation

La Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation (MMBC) est une alliance créée en 2013, réunissant les trois communautés mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj au Québec.

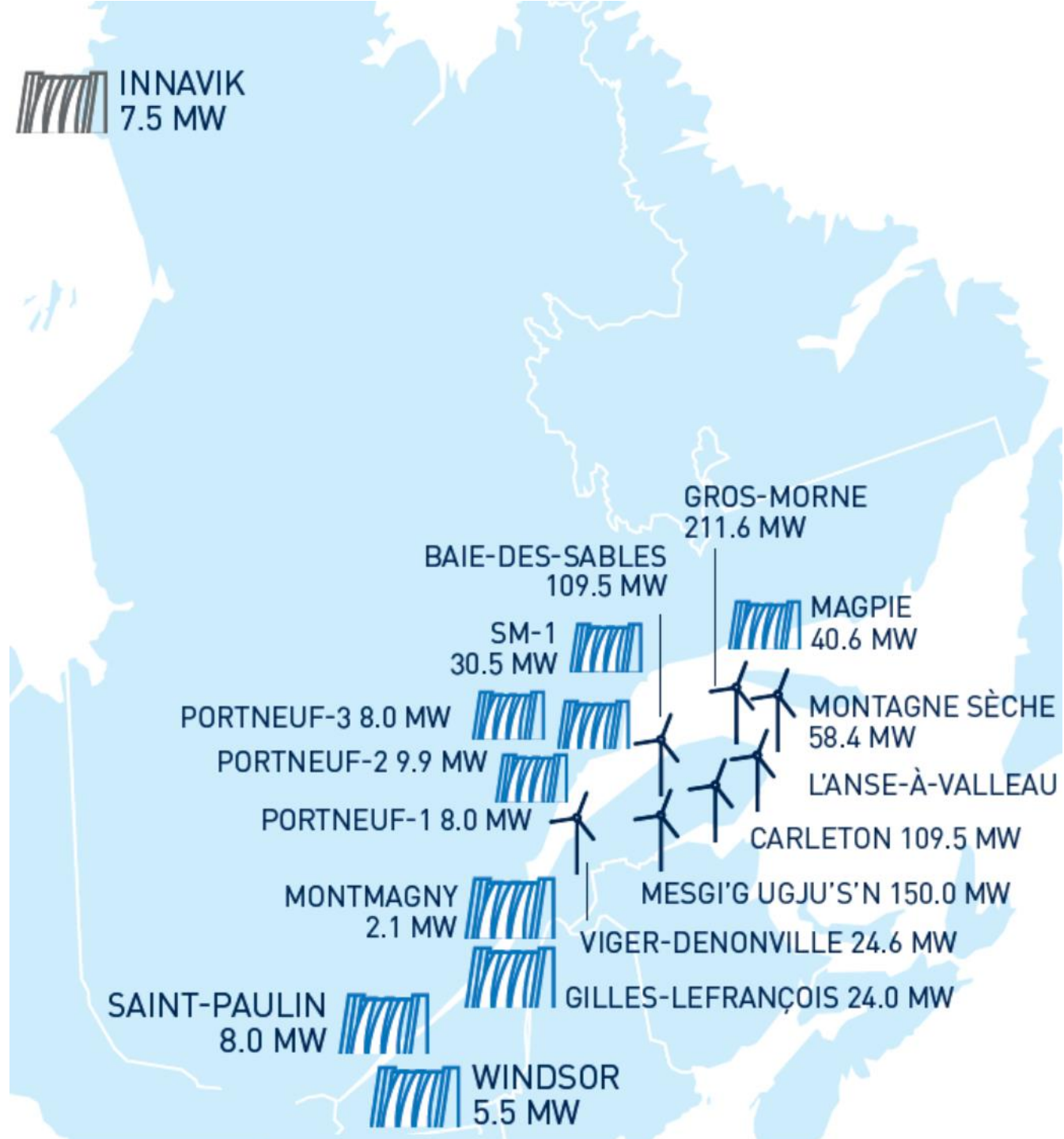
Avec pour mission centrale la promotion du développement économique durable, la MMBC joue un rôle clé dans des initiatives majeures, notamment en partenariat avec Innergex pour le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n en Gaspésie.

Activement engagée dans les énergies renouvelables, la MMBC cherche à favoriser l'emploi, le développement des compétences et l'autonomie économique de ses communautés. Grâce à des collaborations stratégiques et à son engagement envers la préservation de l'environnement, la MMBC se positionne comme un acteur majeur contribuant à façonner un avenir résilient et autosuffisant pour les communautés mi'gmaq.



Innergex au Québec

- 10 centrales hydroélectriques au fil de l'eau
- 7 parcs éoliens dans le Bas-St-Laurent et en Gaspésie
- Innergex exploite des parcs éoliens depuis 2006
- Partenaire de choix : première entreprise du domaine de l'éolien au Québec à construire un parc en partenariat avec une MRC (2013) et avec des communautés autochtones (2016)



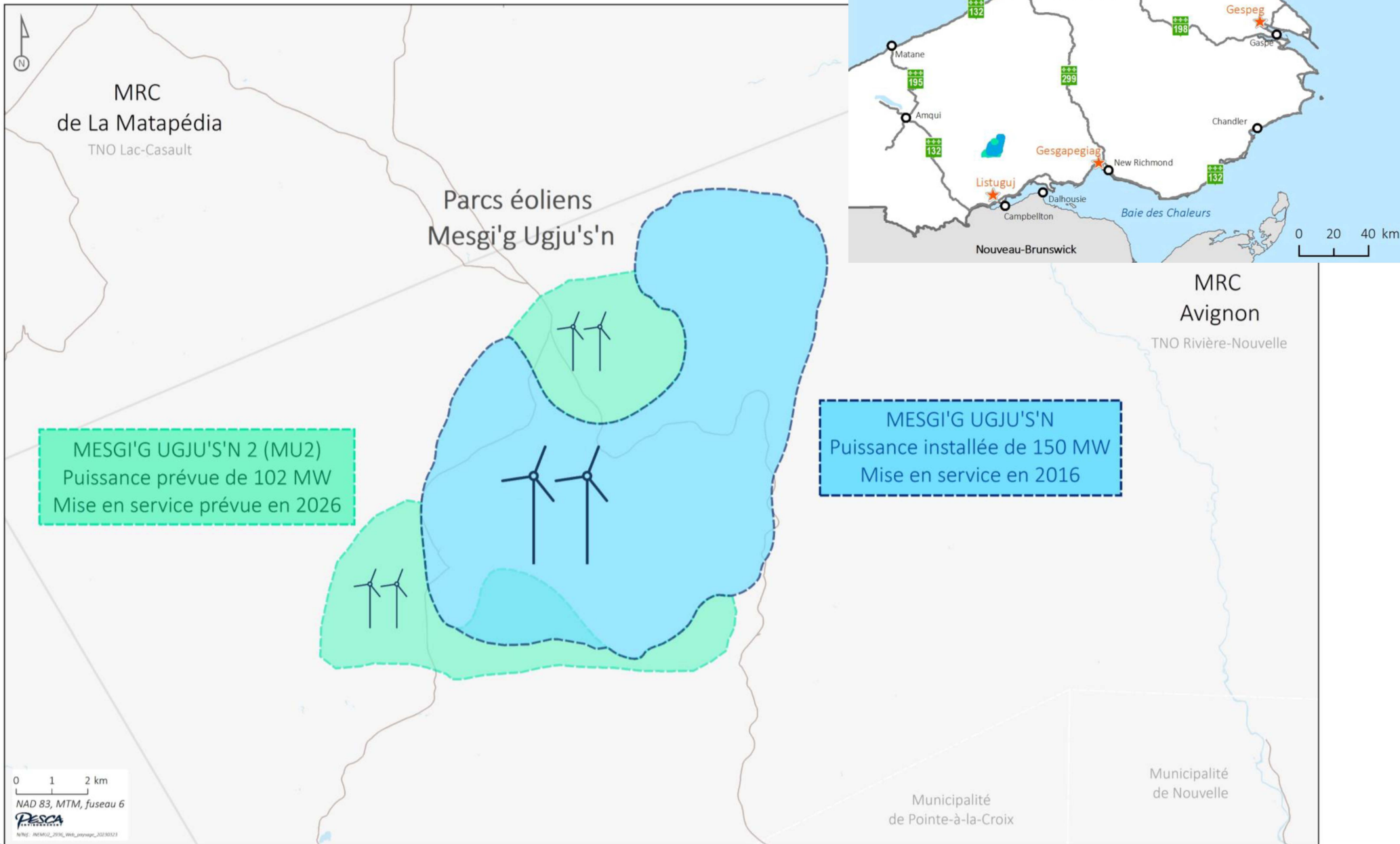
Contexte du projet

- Projet retenu par Hydro-Québec en mars 2023 (A/O 2021-01)
- Projet sur lequel les communautés Mi'gmaq travaillent depuis plusieurs années
- Développement économique des communautés Mi'gmaq
- Emplois pour les membres des communautés Mi'gmaq et pour les travailleurs de la région
- Des retombées économiques pour toute la Gaspésie

Le projet

- Mesgi'g Ugju's'n veut dire Grand Vent
- Maximum 24 éoliennes en terres publiques
- Situé dans le territoire non organisé Rivière-Nouvelle, dans la MRC Avignon
- 102 mégawatts \approx l'équivalent des besoins en électricité de 20 000 foyers
- Partenariat entre les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj représentées par la Migmawei Mawiomi Business Corporation et Innergex énergie renouvelable inc.
- Coût total du projet : Environ 250 millions de dollars





Caractéristiques du projet

Caractéristique	Donnée
Puissance nominale	102 MW
Nombre maximum d'éoliennes	Maximum 24 éoliennes
Hauteur de la nacelle	Environ 120 m
Couleur des éoliennes	Blanche ou grise, possible dégradé vert à la base de la tour
Chemins existants utilisés (maximum)	68 km
Nouveaux chemins à construire (maximum)	7 km
Réseau collecteur souterrain (maximum)	68 km
Réseau collecteur aérien (si requis)	400 m
Poste de raccordement	34,5 kV – 230 kV
Tenure du territoire	Publique
Principales utilisations du territoire	Exploitation et aménagement forestiers, exploitation d'un parc éolien, chasse, villégiature, acériculture, cueillette de petits fruits

Éolienne

- Caractéristiques maximales :
 - Hauteur de la nacelle : 120 m
 - Hauteur totale : 207,5 m

TROIS PALES



UN MOYEU



LA TOUR EN 4
ou 5 PARTIES



UNE NACELLE



L'implication des communautés Mi'gmaq

- Conseil d'administration du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 :
 - 3 représentants Mi'gmaq
 - 3 représentants d'Innergex
 - Contrôle : 50 % - 50 %.
- En période de construction, les communautés Mi'gmaq souhaitent l'embauche d'un maximum de membres de la nation Mi'gmaq détenant la formation et les qualifications requises.
- MMBC et Innergex souhaitent ainsi que 1/3 des emplois soient occupés par des membres de la nation Mi'gmaq.



Échanges culturels tout au long des étapes du projet



Les principales étapes de construction

- Déboisement
- Amélioration / construction de chemins
- Réseau électrique



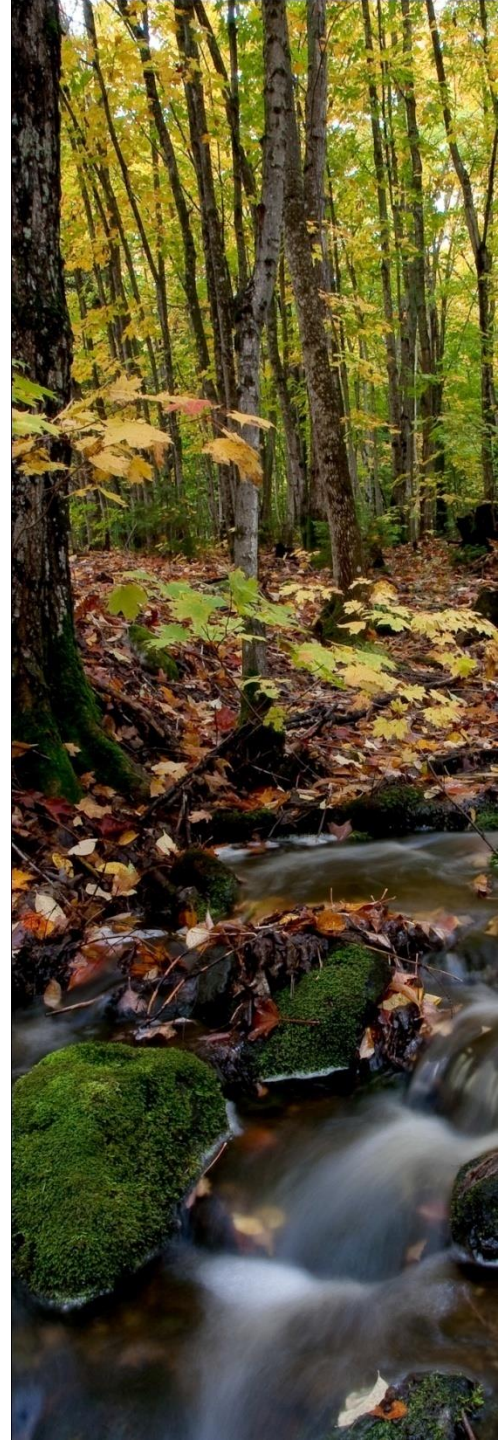
Les principales étapes de construction (suite)

- Fondation des éoliennes
- Éoliennes
- Nouveau poste de raccordement au côté du poste existant

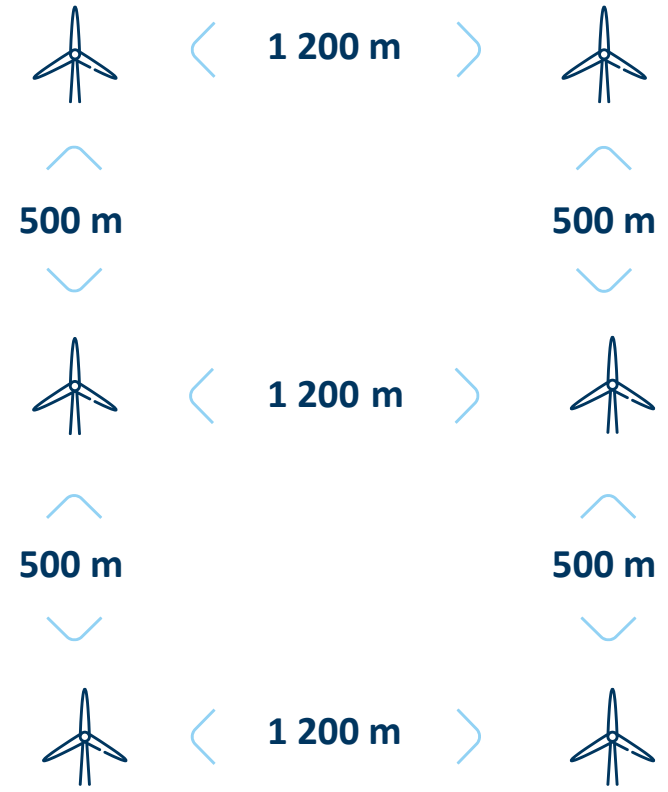


Paramètres de localisation des éoliennes

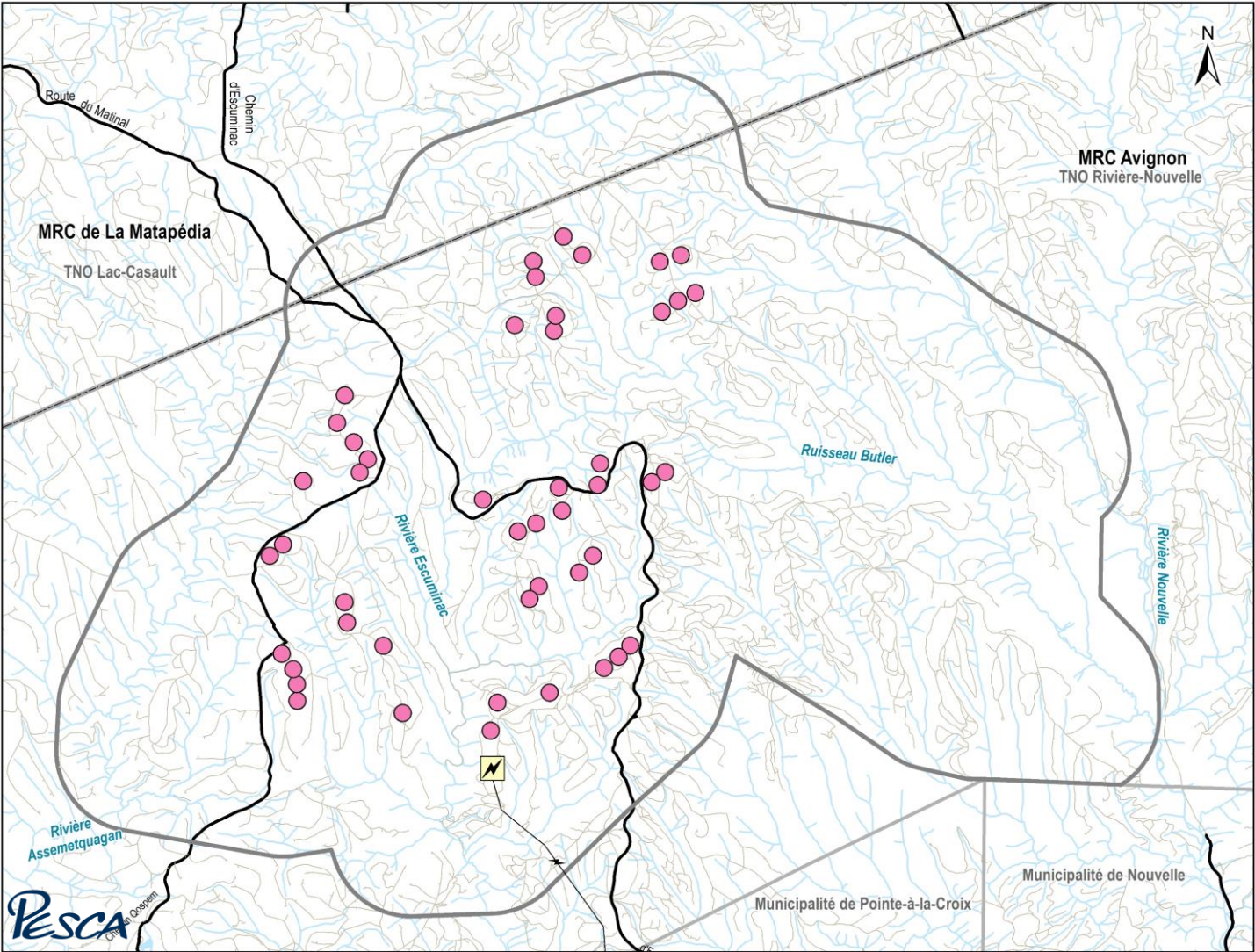
- Paramètres techniques
- Paramètres réglementaires
 - Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Avignon
 - Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF)
- Paramètres physiques, biologiques et humains



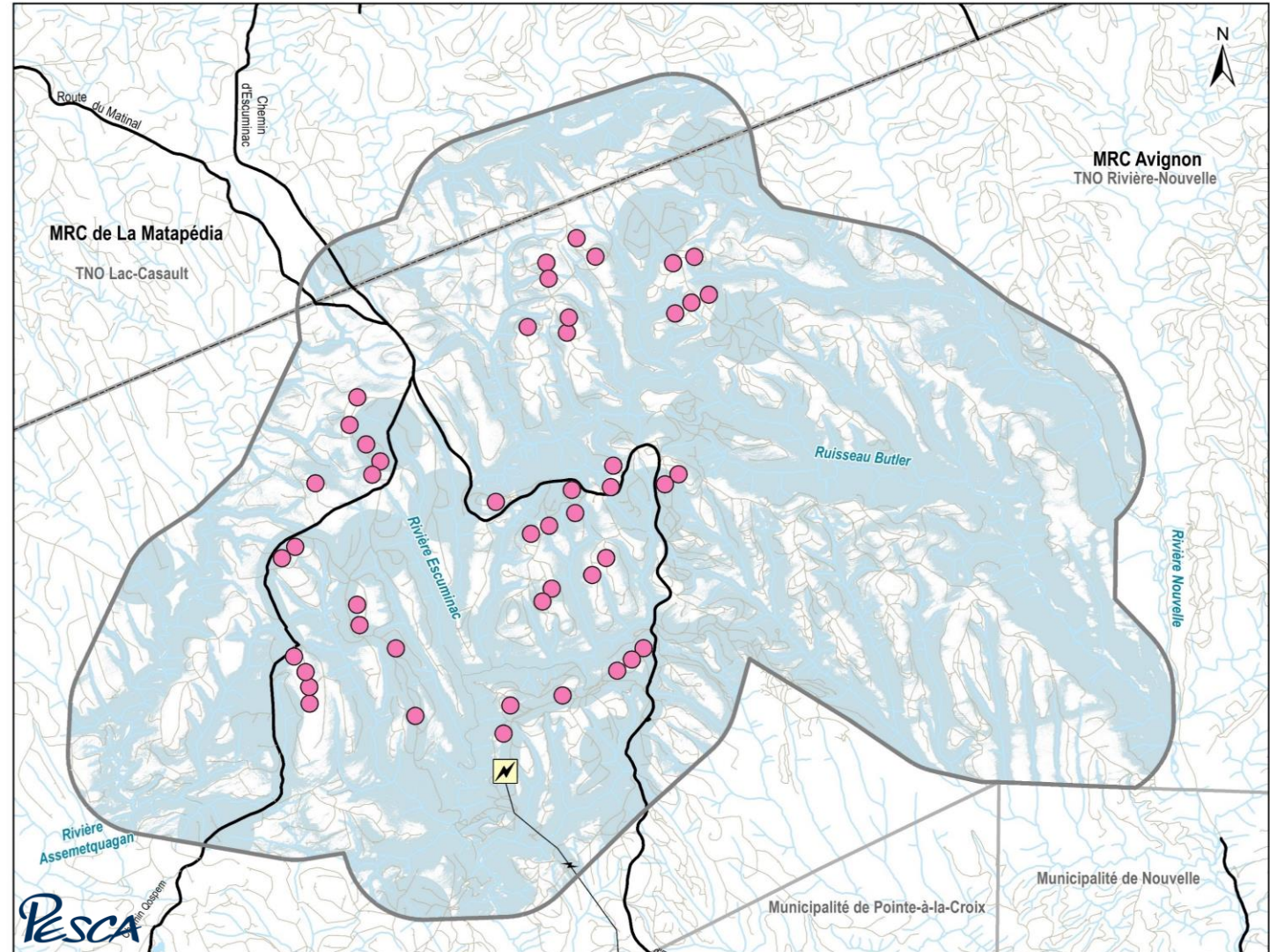
ESPACEMENT DES ÉOLIENNES ENTRE ELLES



Zone d'étude et MU2

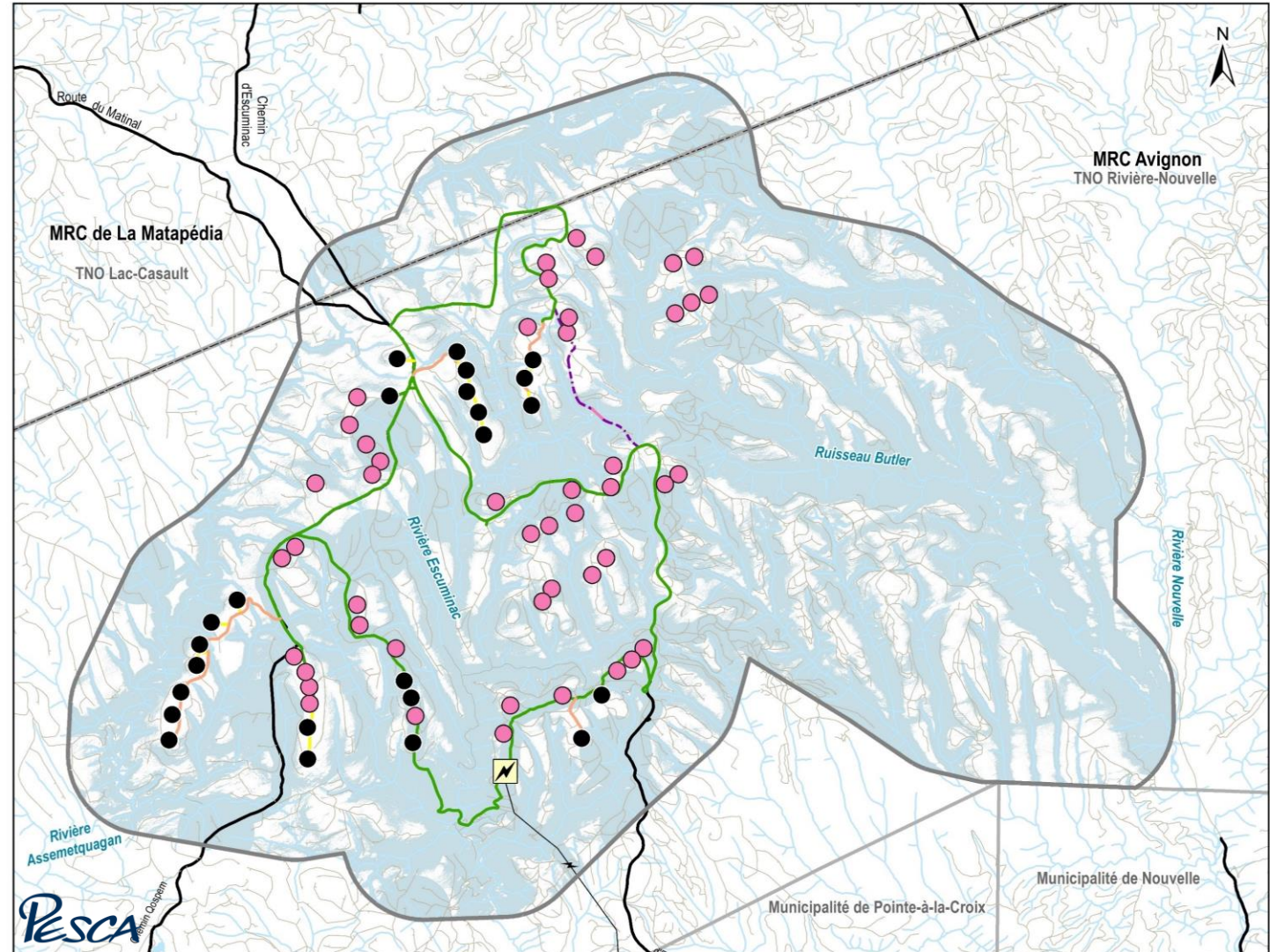


Paramètres de configuration



Plan d'implantation

- Emplacements potentiels des éoliennes MU2
- Positions des éoliennes de MU1



Information et consultations publiques

- En tout, 5 activités de portes ouvertes ont eu lieu en juin 2022 en Gaspésie et en janvier 2023 à Montréal pour les membres de la communauté de Gespeg
- Consultations des communautés de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj
- Présentation au comité de liaison du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n en juin 2022
- Rencontres avec les municipalités, la MRC Avignon, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux, Association sportive de chasse et pêche Avignon
- Reportages télévisés et écrits
- Formation du comité de liaison MU2
- Séance d'information du BAPE décembre 2023
- Site Web du projet
 - <https://www.muwindfarm.com/fr>



Principaux sujets d'intérêt soulevés lors des consultations publiques

- Les emplois durant la construction du parc éolien
- Les retombées économiques dans la région
- Les contributions versées à la MRC Avignon
- L'état du chemin d'Escuminac
- Le début de la construction



La grande faune : orignal

- C'est en période de construction que les orignaux peuvent être occasionnellement dérangés, en raison du bruit de la machinerie et de la présence des travailleurs.
- Cependant, selon l'expérience d'Innergex, les orignaux continuent de fréquenter les sites des projets éoliens en opération.



La chasse et la pêche

- L'expérience acquise en Gaspésie démontre que le succès de chasse est le même qu'avant l'arrivée des parcs éoliens. Les chasseurs circulent et chassent sur les sites de parcs éoliens en opération depuis 2005 en Gaspésie
- Lors de la construction, les travaux seront arrêtés durant la chasse à l'orignal à la carabine
- Le saumon est une espèce valorisée dans la région, toutefois il n'y a pas de rivière à saumon désignée sur le site du projet éolien



Environnement

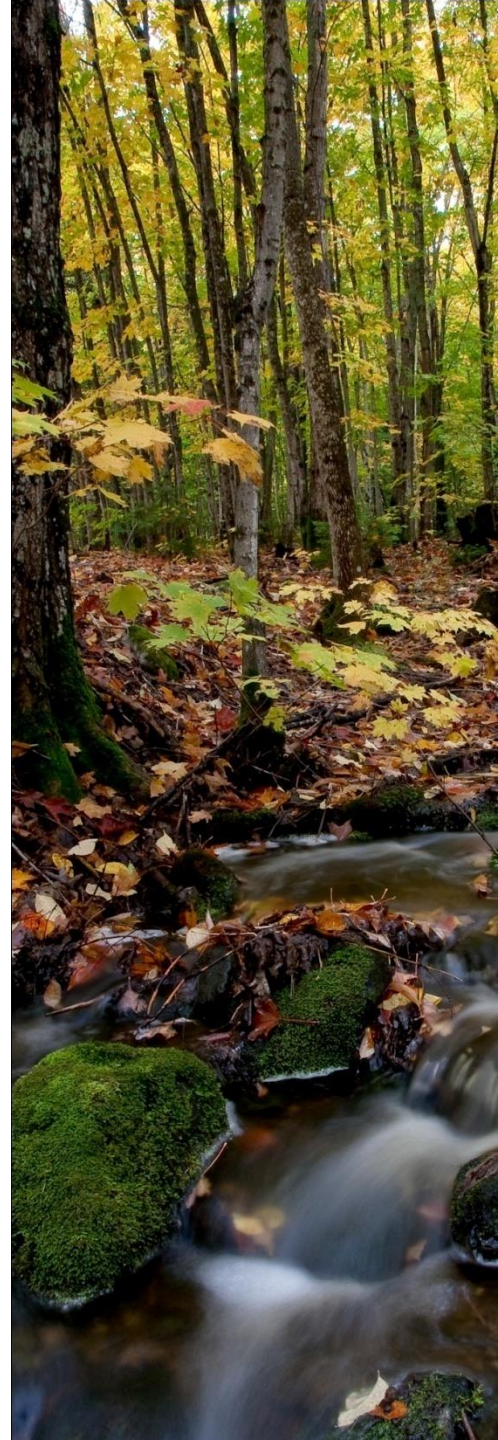
- Enjeux traités dans l'étude d'impact réalisée par PESCA (conforme à la directive du MELCCFP)
 - Maintien des usages du territoire
 - Maintien de la qualité de vie et des paysages
 - Optimisation des retombées économiques
 - Lutte aux changements climatiques
 - Protection de la biodiversité
 - Protection des milieux humides et hydriques
 - Protection du patrimoine bâti et archéologique
- Construction : surveillance environnementale
- Opération : suivi environnemental



Environnement - Faits saillants

Utilisation du territoire

- Superficie de la zone d'étude du parc éolien : 36 100 hectares.
- Superficie maximale de déboisement : 109,5 hectares.
- Maximisation des chemins existants
- Le nombre de km de nouveaux chemins à construire est réduit considérant qu'on utilise les infrastructures de MU1.
- Réparation des chemins s'ils se trouvent endommagés par la circulation lors de la construction.



Environnement - Faits saillants

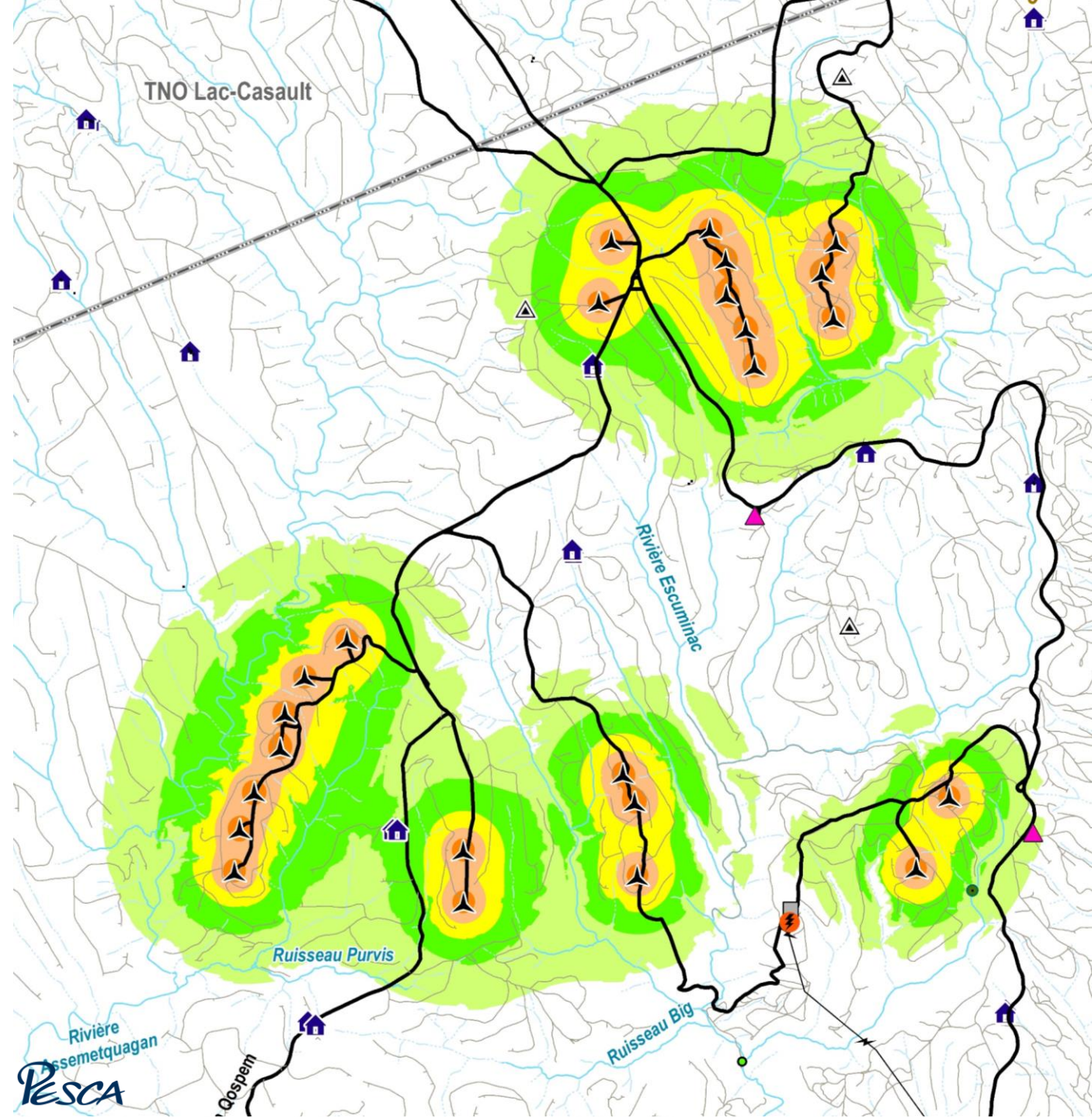
Milieu biophysique

- Les refuges biologiques ont été évités
- Aucun nid d'oiseaux de proie à statut particulier
- Les chauves-souris fréquentent peu la zone d'étude
- Les habitats potentiels pour des plantes rares ont été évités
- Pertes minimales de milieux humides et hydriques



Environnement Le climat sonore

Modélisation du
bruit émis par les
éoliennes (dBA)



Environnement - Faits saillants

Paysage

- De la route 132, le parc éolien ne sera pas visible, en raison de la distance importante qui le sépare de cette route. La première éolienne se trouve à 22 km



Démantèlement du parc éolien

- Obligation de démantèlement dans le contrat avec Hydro-Québec
- Principales étapes :
 - Retrait des éoliennes
 - Arasement des fondations à 1 m de la surface du sol
 - Retrait du réseau collecteur
 - Restauration des sites d'éoliennes

Retombées économiques

Durant la construction :

- Investissement total : Environ 250 millions de dollars
- 200 travailleurs à l'emploi pour le projet

Durant l'exploitation du parc éolien :

- 5 700 \$/MW installé par année à la MRC Avignon
- 500 \$/MW par année dans un fonds d'engagement social à la MRC Avignon, durant 30 ans



Retombées locales

La construction du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 implique la participation d'entreprises locales et régionales

Travaux, services et produits requis :

- Travaux d'arpentage
- Services de notaire
- Déboisement
- Construction de chemins
- Excavation
- Fourniture de béton et d'agrégats
- Fondations
- Montage des éoliennes
- Construction du poste électrique
- Transport des pales, tours, éoliennes
- Transport de matériaux
- Installation des réseaux électriques et de communication



Échéancier du projet

Activité	Période
Période d'information publique	13 décembre 2023 au 12 janvier 2024
Mandat du BAPE	11 mars au 11 juin 2024
Décret (décision du gouvernement)	Automne 2024
Autorisations ministérielles du MELCCFP	Automne 2024
Permis d'intervention du MRNF (déboisement)	Automne 2024
Construction	2024-2026
Mise en service du parc éolien	Au plus tard en décembre 2026



Wela'liog
Merci
Thank you

